

Article paru le 21 mai 2013

Paru dans l(es) édition(s): Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence

V05

développement DURABLE

## Bientôt dans vos (nouvelles) poubelles

**Un sac d'engrais, une bombe d'insecticides, un vieux produit ménager traînent dans vos placards? Pas de panique. La France s'est dotée d'un nouvel organisme, EcoDDS. La nouveauté? Il est financé par une taxe ponctionnée sur les fabricants.** La famille des éco-organismes pour la collecte des déchets vient de s'agrandir.

Trois petits nouveaux complètent désormais les filières existantes: Eco-Mobilier et Valdelia pour la collecte des meubles usagés, et EcoDDS, en charge de la collecte et du traitement des déchets chimiques des particuliers.

Ce dernier, baptisé **EcoDDS** (pour «déchets diffus spécifiques») vise à mieux récupérer les produits utilisés pour le bricolage, l'entretien automobile ou de la maison, la décoration ou le jardinage.

Des produits qui peuvent représenter un risque pour la santé et l'environnement. Allez, vérifiez.

Vous avez sûrement un vieux pot de peinture utilisé pour faire la chambre de bébé l'année dernière ou un sac d'engrais à moitié plein en train de vieillir au fond d'un placard.

Sans parler d'une ou plusieurs bouteilles de déboucheur pour les canalisations et de bombes insecticides.

«Tous ces produits chimiques de consommation courante qui encombreront nos placards doivent finir dans nos bacs», explique Pierre Charlemagne, directeur général d'EcoDDS. EcoDDS (pour «déchets diffus spécifiques») vise à mieux récupérer

les produits utilisés pour le bricolage, l'entretien automobile ou de la maison, la décoration ou le jardinage. Archives

### Collecte et traitement financés par les entreprises

Cet éco-organisme sera financé par les principaux acteurs du marché concernés, à savoir les fabricants et les distributeurs (supermarchés, grandes surfaces de bricolage, etc.).

Ces derniers devront s'acquitter d'une contribution dont le montant variera en fonction du coût de traitement de chaque déchet.

«Les produits phytosanitaires et les aérosols sont plus chers à traiter que les peintures, colles ou vernis. Le plus compliqué pour nous sera de réaliser une estimation fiable du gisement de produits à traiter. Contrairement à un lave-linge, on n'est pas certain de ce qui reviendra en déchetterie. On trouve des pots vides comme parfois des produits tout neufs», précise Pierre Charlemagne.

Jusqu'ici les entreprises ne payaient pas. C'était bien aux citoyens que revenaient le coût de la collecte et du traitement de ces déchets via des taxes locales.

Mais depuis un décret du 4 janvier 2012, les fabricants et distributeurs doivent s'assurer de la prise en charge de la «fin de vie» des produits chimiques qu'ils commercialisent.

Pour le moment, il n'est pas prévu que ces entreprises répercutent cette prise en charge sur le consommateur, mais «une éco-contribution n'est pas à exclure à moyen ou

long terme», explique le directeur d'EcoDDS.

### Seulement 20000 tonnes rapportées en déchetterie par an

Les déchets chimiques ménagers représentent un gisement théorique de 50000 à 70000 tonnes par an. Pourtant, seules 20000 tonnes sont rapportées en déchetterie chaque année.

Le reste va dans les poubelles normales, finit sur les trottoirs ou vieillit dans les placards.

«Notre objectif est de passer à 33000 tonnes dans les trois ans», indique le directeur général.

Pour motiver un peu les particuliers, l'éco-organisme envisage d'une part, de développer des points d'apports volontaires (PAV), comme cela se fait pour le recyclage des déchets (benjes pour le papier, le verre, le plastique ou les vêtements).

D'autre part, de mettre en place de grandes opérations nationales de mobilisation.

«Nous envisageons des campagnes de collecte mobile à l'aide de camions au printemps et en automne. Une collecte de proximité, dans les grandes villes par exemple où les particuliers ont moins le réflexe de se rendre à la déchetterie, éloignée de leur habitation. C'est en réflexion.